



Fondation Saint-Germain

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024





MOT DE LA PRÉSIDENTE

Ancrée au cœur du tissu social jurassien, ouverte à de nouveaux horizons !

La Fondation St-Germain occupe une place essentielle dans le paysage social jurassien. Depuis sa création, elle s'est construite sur des valeurs humaines fortes : l'accompagnement, la bienveillance, la proximité et l'engagement. Ces principes guident au quotidien les équipes éducatives, administratives et directionnelles, qui œuvrent avec constance et conviction pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

La Fondation agit dans une dynamique de collaboration étroite avec les autorités, les écoles, les institutions spécialisées et les réseaux de santé et de protection des jeunes. Elle participe activement à la cohésion de notre région, en offrant des réponses concrètes aux problématiques sociales actuelles : soutien éducatif, prévention des ruptures, accompagnement personnalisé, travail avec les familles. Par son action,



elle contribue à une société plus solidaire, plus inclusive et plus attentive aux fragilités humaines.

Dans cet esprit d'ouverture et de responsabilité, l'année prochaine marquera une étape importante, à savoir l'élargissement d'une partie de nos prestations à la ville de Moutier. Cette première implantation, modeste mais significative, témoigne de notre volonté d'ouvrir nos services, en lien avec les évolutions territoriales et les besoins exprimés sur place. Il s'agit, à n'en pas douter, d'un premier pas, que nous espérons consolider et étendre dans les années à venir. À terme, notre objectif est de rendre l'ensemble de nos prestations accessibles aux bénéficiaires de Moutier, avec le même niveau de qualité, d'écoute et d'accompagnement que celui que nous défendons depuis toujours.

Cet élargissement s'inscrit dans une vision future et durable : celle d'une fondation bien

ancrée dans son territoire mais résolument tournée vers l'avenir et attentive à celles et ceux qui ont besoin de soutien pour trouver leur place dans la société.

En 2024, le bureau a siégé à 6 reprises. La construction du nouveau bâtiment, commencée en septembre, et l'évolution du chantier s'invitent à chacune de nos séances et occupent la majeure partie de nos discussions.

En conclusion, au nom du Conseil de Fondation, j'exprime mes plus sincères remerciements à Monsieur le Directeur, à Madame la Responsable administrative et à toutes les personnes engagées qui œuvrent sans relâche, avec dévouement, empathie et sollicitude au bon fonctionnement de notre institution.

Madeleine Juillard Schaller
Présidente



RAPPORT DU DIRECTEUR

L'année 2024 marque une étape importante pour la Fondation St-Germain, tant sur le plan du développement de ses infrastructures que sur les défis posés par l'évolution du contexte social et éducatif. Notre mission de protection et d'accompagnement des jeunes en difficulté n'a jamais été aussi essentielle, mais elle se confronte également à des réalités de terrain toujours plus exigeantes.

En réponse à la saturation progressive de nos capacités d'accueil, le Conseil de Fondation a poursuivi activement le développement du projet « Alfred » : une extension de la structure éducative à Delémont.

Cette nouvelle structure représente un renforcement stratégique de notre capacité d'accueil et un levier important pour assurer une prise en charge plus complète, intégrée et locale des jeunes en difficulté.

Le suivi du chantier mobilise fortement les responsables, avec des séances régulières du groupe de pilotage. Ces rencontres permettent de garantir le bon déroulement du projet, tout en assurant une coordination étroite entre les acteurs impliqués.

L'ouverture de la structure est prévue pour avril 2026. Ce projet ouvre de belles perspectives pour le renforcement de l'offre socio-éducative dans le Jura.

L'année 2024 a également été marquée par une dégradation notable du climat social autour de nos missions éducatives.

Les équipes éducatives font face à une augmentation préoccupante de comportements

agressifs, tant de la part de jeunes que parfois de leur entourage :

- Multiplication des violences verbales (injures, insultes, propos discriminants)
- Apparition de violences physiques isolées dans certains contextes de tension extrême
- Menaces à l'encontre de professionnels, générant une charge émotionnelle élevée

Ces phénomènes, loin d'être anecdotiques, traduisent une réalité sociétale complexe où les repères éducatifs traditionnels sont mis à mal. Ils appellent une réponse collective, tant en matière de formation continue que de soutien psychologique aux équipes.

En conclusion, la Fondation St-Germain reste fidèle à ses engagements : offrir un cadre structurant, bienveillant et cohérent à des jeunes en difficulté. Si les défis s'intensifient, notre capacité à les relever repose sur la qualité de nos équipes, le soutien de nos partenaires, et une vision à long terme fondée sur la solidarité et l'adaptation.

Philippe Eggertswyler
Directeur



INSTITUT SAINT-GERMAIN

Rappelons ici que toute demande de placement d'un jeune doit être formulée par un service placeur officiel (Services sociaux régionaux, APEA, Tribunal des mineurs ou un organe équivalent d'un autre canton).

L'Institut peut accueillir 32 filles et garçons de 7 à 20 ans répartis sur 4 groupes éducatifs (2 groupes de 8 écolier.ère.s et 1 groupe de 8 adolescent.e.s à Delémont / 1 groupe transversal à Porrentruy) pour des placements à court, moyen et long terme.

Par ailleurs, deux places sont mises à disposition pour d'éventuels accueils en urgence.

Eléments statistiques 2024

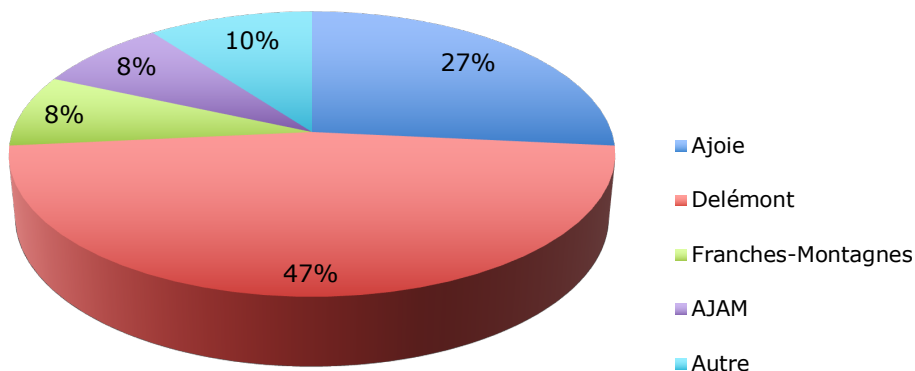
Le taux d'occupation du foyer s'élève à 106,82 %
(calculé sur 24 lits à Delémont & 8 lits à Porrentruy)

Total des journées « foyer » :

11 125 journées (soit 89,16 % concernent des jeunes jurassien.ne.s)

1352 journées (soit 10,84 % concernent des jeunes d'autres cantons)

ISG/Hélios - provenance



90 % des séjours concernent des ressortissant.e.s jurassien.ne.s (dont AJAM ~11 % / 4 jeunes).

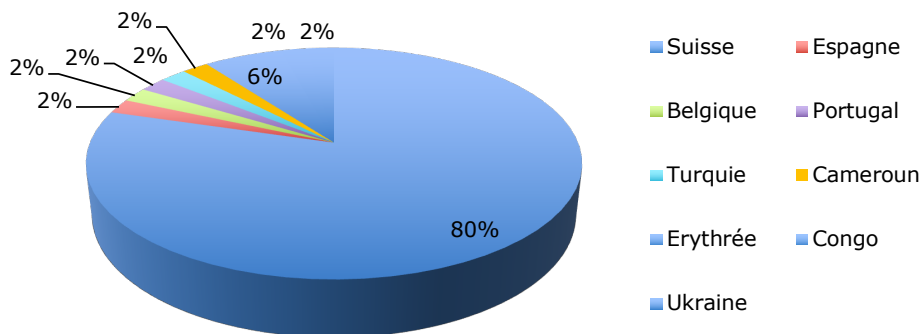
Ces placements proviennent essentiellement du district de Delémont et de l'Ajoie.

10 % des séjours concernent des ressortissant.e.s d'autres cantons :

Berne (Jura bernois) et Neuchâtel



Provenance : région du monde / nationalité



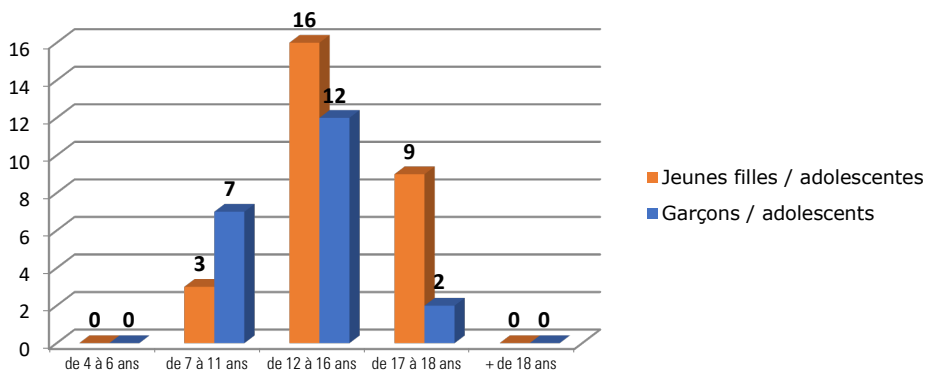
88 % des séjours (43 jeunes) concernent des ressortissant-e-s européen-ne-s (dont 80 % de suisse-esse-s)

10 % des séjours (5 jeunes) concernent des ressortissant-e-s africain-e-s

2 % des séjours (1 jeune) concernent un ressortissant d'Asie occidentale

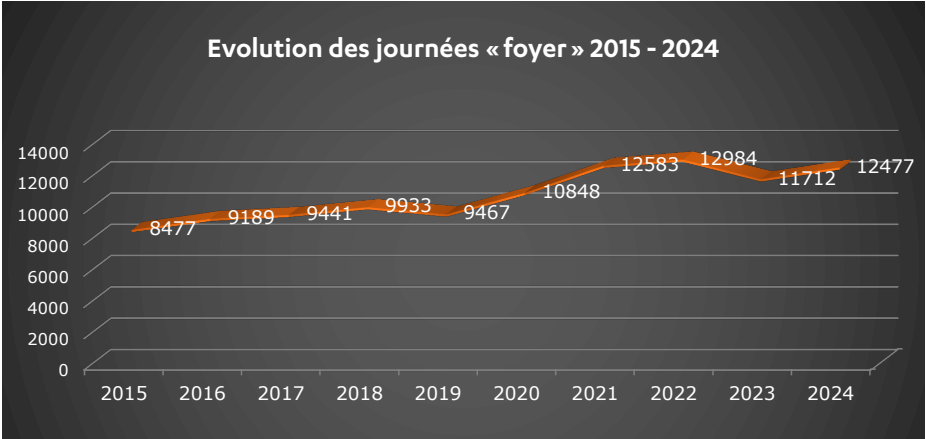
Âge atteint en 2023

(selon le genre et sur la base de 49 jeunes accueilli-e-s)



Admissions & sorties

Admissions réalisées en 2024 : 18 admissions (17 JU / 1 JB) (dont 15 en urgence)
Nombre de sorties : 17 sorties



Total des journées « studios » en 2024 :

600 journées, réparties de la manière suivante :

- 413 ressortissant-e-s JU, soit 69 %
- 187 ressortissant-e-s autre canton, soit 31 %

soit un taux d’occupation global de 82,19 % (calculé sur 730 jours)

Le nombre total de journées foyers et studios se monte à 13 077 jours, qui se répartissent de la manière suivante (statut du placement)

Total journées assorties d’une décision de droit civil (APEA/310.1 CCS)	9118	69,73 %
Total journées assorties d’une décision de droit pénal (TMI)	0	
Total journées par suite d’une décision parentale (placement volontaire)	3959	30,27 %

Pascal Maurer
Responsable éducatif



AEMO

Généralités

L'AEMO, Action Educative en Milieu Ouvert, propose un accompagnement et une aide ambulatoire aux familles qui rencontrent des difficultés éducatives avec leurs enfants de 0 à 20 ans, un soutien à la coparentalité pour les parents séparés ainsi qu'un coaching individuel pour les jeunes adultes jusqu'à 27 ans.

Pour ce faire, plusieurs prestations existent : l'AEMO de base, intensive et jeunes adultes ainsi que l'AEMO de crise, le post-suivi, la double prestation AEMO-Foyer et, depuis 2024 l'AEMO coparentalité.

L'AEMO de base est une prestation qui intervient sur la base volontaire des familles. Un intervenant socio-éducatif de l'AEMO se rend au domicile de la famille 1-2 heures par semaine et élabore avec les parents et les enfants des solutions éducatives aux problèmes du quotidien.

L'AEMO intensive est une prestation alternative au placement institutionnel. La mesure intervient sur la base d'une décision de l'autorité compétente (APEA, Tribunal) ou d'un curateur du service de protection de l'enfant. L'intervenant socio-éducatif de l'AEMO peut être présent au sein de la famille de façon soutenue, jusqu'à 8-10 heures par semaine.

L'AEMO jeunes adultes est un accompagnement de type coaching individuel pour les jeunes adultes entre 17 et 27 ans en rupture sociale et/ou professionnelle. Un ou deux rendez-vous par semaine sont organisés avec le jeune.

L'AEMO de crise est une extension de l'AEMO de base. Il s'agit d'une intervention plus soutenue de l'intervenant socio-éducatif AEMO au sein du système familial. L'AEMO de crise est proposée aux familles lorsque celles-ci traversent des périodes plus compliquées et que le suivi de base ne suffit plus à assurer un équilibre. La prestation ne débute qu'avec l'accord de la famille et s'étend sur une durée de trois mois au maximum. Si la situation ne s'améliore pas dans ce délai, d'autres pistes sont explorées. En 2024, 6 familles ont bénéficié de ce soutien spécifique.

L'AEMO coparentalité est un processus de travail sur la coopération parentale. L'accent est mis sur la capacité des parents séparés à travailler ensemble de manière collaborative et constructive pour le bien-être de leurs enfants. La priorité porte sur la relation et la collaboration entre les deux parents, ainsi que sur leurs compétences parentales respectives. Ces suivis se déroulent à raison d'un rendez-vous à quinzaine sur une période de 6 mois au maximum. Les rencontres sont encadrées par deux intervenants socio-éducatifs et se déroulent dans les locaux de l'AEMO à Delémont. Les deux parents doivent être volontaires pour la démarche et ils participent normalement ensemble aux différentes rencontres.

Le post-suivi est la possibilité pour une famille de recontacter l'intervenant socio-éducatif AEMO avec lequel elle a travaillé pour obtenir un conseil et/ou organiser un ou deux entre-

tiens. En 2024, ce sont 27 familles qui ont bénéficié de cette opportunité.

La double prestation AEMO-Foyer est la possibilité d'une intervention de l'AEMO lorsque des enfants sont placés à l'institut St-Germain et qu'un retour progressif à domicile est décidé. Les éducateurs du foyer gèrent le quotidien des enfants lorsqu'ils sont au foyer et les intervenants AEMO travaillent à domicile avec l'ensemble du système familial dans le but d'un retour définitif des enfants.

Que s'est-il passé à l'AEMO en 2024 ?

Toutes les demandes de suivi qui ont été adressées au service AEMO en 2024 ont pu être traitées. Le délai d'attente pour une intervention a varié selon les régions géographiques et selon les types d'AEMO demandés. Pour l'AEMO de base et intensive, le délai d'attente a été en moyenne de 3 mois. Cela a été plus long pour l'AEMO jeunes adultes avec un délai d'attente d'environ 6 mois.

Du 1er février au 30 septembre 2024, le service AEMO a accueilli pour la première fois un stagiaire dans le cadre du programme AlterEgauz, géré par la Haute école de travail social de Fribourg. Ce programme vise l'intégration académique et professionnelle des personnes réfugiées hautement qualifiées.

En février 2024, un week-end de réflexion a été organisé pour les familles sur la thématique des écrans. Quelles limites éducatives peut-on poser en tant que parents ? Deux intervenantes socio-éducatives de l'AEMO ont encadré ce séjour pour 4 parents et 4 enfants. Un professionnel spécialisé dans le domaine des addictions a également par-

ticipé ponctuellement afin d'animer un moment d'échange spécifique.

Un atelier « Naviguer vers la réussite » a été organisé en juin 2024 pour un groupe de 6 enfants âgés de 8-12 ans. Cet atelier, composé de trois rencontres hebdomadaires, s'adresse habituellement aux enfants de 8-12 ans ou de 12-15 ans qui souhaitent trouver des solutions pour atteindre un but qu'ils se fixent et éliminer les blocages qui les empêchent d'avancer.

Début juillet, un séjour d'une semaine au bord de la mer a été proposé aux familles de l'AEMO qui sont en grande difficulté pour se projeter dans des vacances avec leurs enfants sans être accompagnées sur le plan éducatif. La présence de deux intervenantes AEMO durant toute la durée du séjour a permis à 5 familles, 8 parents et 12 enfants, de vivre un temps différent, un bol d'air loin du quotidien habituel. Il est à noter que, pour le week-end « écrans », comme pour le séjour à la mer, les frais de transport, hébergement et repas sont à la charge des familles.

Face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires atteints dans leur santé psychique ainsi qu'à une complexité toujours plus évidente des suivis éducatifs ambulatoires, l'AEMO est désormais contrainte d'assurer certains suivis à deux intervenants socio-éducatifs. En 2024, ce sont 3 familles qui ont bénéficié de cet encadrement plus soutenu.

Au vu des demandes de suivis toujours croissantes émanant de parents séparés, l'AEMO a choisi dès l'automne 2024, de proposer deux types de prestations différenciées pour ces situations. L'AEMO de base reste de mise pour des suivis aux domiciles respectifs de chacun

des parents séparés qui rencontrent des difficultés éducatives. Ces suivis « père seul et mère seule » représentent 12 situations en 2024. Parallèlement, une nouvelle prestation a été créée pour les parents qui souhaitent travailler plus précisément sur leur coopération parentale, il s'agit de l'AEMO coparentalité. Comme le concept a été élaboré tardivement dans l'année, une seule famille a bénéficié officiellement de cette nouvelle prestation en 2024. La totalité de 13 situations où l'AEMO a travaillé avec chacun des parents séparés est à nouveau en augmentation par rapport aux années précédentes.

Les projets continuent de fleurir au sein du service AEMO. L'intégration de la ville de Moutier dans le canton du Jura est certainement le prochain défi à relever. Une réflexion est également en cours concernant une nouvelle prestation AEMO destinée plus particulièrement à l'accompagnement des familles avec un enfant qui souffre du trouble du spectre de l'autisme. Des institutions jurassiennes existent déjà pour accompagner les enfants jusqu'à 6 ans mais les familles sont parfois en demande de soutien pour des enfants plus âgés. Un réel besoin se fait sentir et l'AEMO réfléchit au rôle qu'elle pourrait jouer dans ce cadre.

Quelques chiffres

En 2024, ce sont 168 familles ou jeunes adultes qui ont été suivis par un intervenant socio-éducatif de l'AEMO. Ceci représente un total de 289 enfants, adolescents et jeunes adultes. En détail :

- 121 familles AEMO de base
- 30 familles AEMO intensive

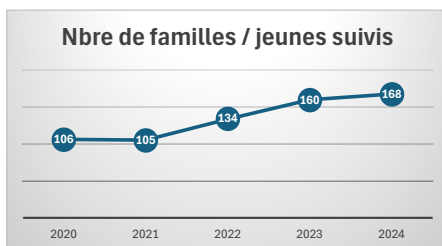
- 16 AEMO jeunes adultes
- 1 famille AEMO coparentalité

Parmi ceux-ci :

- 35 familles avaient déjà bénéficié d'une prestation AEMO auparavant
- 12 familles/jeunes provenaient du district des Franches-Montagnes
- 98 familles/jeunes provenaient du district de Delémont
- 58 familles/jeunes provenaient du district de Porrentruy
- 48 suivis ont concerné un couple parental
- 9 suivis une famille recomposée
- 1 suivi une famille d'accueil
- 72 suivis une mère seule
- 9 suivis un père seul
- 12 suivis ont été assurés au domicile du père et de la mère alors que ceux-ci étaient séparés
- 1 suivi en coparentalité pour des parents séparés
- 16 suivis ont concerné un jeune adulte

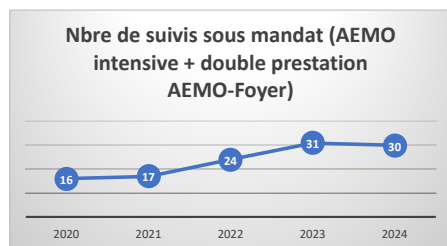
On peut observer que les interventions dans les familles où le couple parental s'est séparé représentent une majorité des situations accompagnées par l'AEMO.

Le nombre de familles suivies par l'AEMO en 2024 est quasiment semblable à celui de 2023. On peut relier ce paramètre au nombre d'EPT



qui est resté le même au sein de l'équipe de professionnels. L'augmentation des prises en charge lors des années précédentes est liée aux EPT supplémentaires octroyés en 2021 et 2022.

Le nombre de suivis AEMO sous mandat (intensive et double prestation) suit la même logique :



La moyenne d'âge des enfants/jeunes adultes suivis en 2024 est de 10 ½ ans au début de la mesure, 9 ans si on ne tient pas compte des jeunes adultes. Le plus jeune enfant était un nouveau-né et le plus âgé des jeunes adultes avait 24 ½ ans.

80 suivis ont débuté, dont 58 AEMO de base, 15 AEMO intensive, 6 AEMO jeunes adultes et 1 AEMO coparentalité.

86 suivis se sont terminés, dont 63 AEMO de base, 17 AEMO intensive et 6 AEMO jeunes adultes. La durée moyenne des suivis terminés en 2024 est de 12 ½ mois.

En 2024, 6 suivis AEMO intensive se sont arrêtés après que le placement institutionnel ait pu être évité.

Au 31.12.2024, 74 suivis étaient en cours (+ 8 en phase de démarrage). Parmi ceux-ci, 53 AEMO de base (+ 5 en phase de démarrage), 12 AEMO intensive (+1 en phase de démarrage), 8 AEMO jeunes adultes (+2 en phase

de démarrage) et 1 AEMO coparentalité. 19 demandes étaient en liste d'attente, dont 13 AEMO de base, 1 AEMO intensive et 5 AEMO jeunes adultes.

Durant l'ensemble de l'année 2024, 101 demandes de suivis ont été enregistrées, dont 69 AEMO de base, 20 AEMO intensive, 11 AEMO jeunes adultes et 1 AEMO coparentalité.

Sur l'année 2024, 3705 entretiens ont été menés avec des familles/jeunes adultes. Ceci représente une durée totale de 5030 heures. Parmi l'ensemble des entretiens, on dénombre 124 entretiens préalables et 172 bilans. La durée moyenne d'un entretien est de 1 ¼ heure.

En 2024, sur les 168 familles ou jeunes adultes suivis, ce sont 88 situations dans lesquelles au moins une personne est atteinte dans sa santé psychique ou présente un grave trouble du comportement, ce qui représente 52 % des suivis AEMO.

Séverine Crelier
Responsable AEMO



POINT RENCONTRE JURA

Le Point Rencontre est un service qui permet l'exercice du droit de visite surveillé. Il s'adresse à toute situation familiale où une séparation a rendu difficile, voire interrompu, la relation de l'enfant avec un de ses parents ou les deux. Il a pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le(s) parent(s) avec le(s)quel(s) il ne vit pas. Ceci permet à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines. Les modalités de visites sont définies par l'autorité compétente (APEA, Tribunal) ou par le curateur de l'enfant.

L'équipe de professionnels du Point Rencontre est composée de 8 collaborateurs à temps partiel et d'une responsable de service. Depuis plusieurs années, l'équipe ne comptait que des femmes, faute de candidatures masculines. C'est avec plaisir que la mixité est revenue en 2024 avec l'engagement d'un collaborateur en mars, suivi d'un deuxième en novembre.

Le Point Rencontre propose deux types d'accompagnement différenciés : des visites surveillées dans un lieu spécialement aménagé et des visites accompagnées, hors des murs institutionnels.



Visites surveillées

Le parent voit son enfant dans les locaux du Point Rencontre, en général toutes les deux semaines, selon un cadre horaire défini entre les parties. Le lieu est ouvert tous les samedis de 10h à 16h et un mercredi sur deux de 15h30 à 20h. Sur la base d'un tournus, deux intervenants socio-éducatifs sont présents pour l'ensemble des familles. Les visites sont évolutives, elles se déroulent tout d'abord exclusivement à l'intérieur des locaux pour évoluer ensuite vers des moments plus autonomes dans les jardins extérieurs, en ville ou au domicile du parent visiteur. Le but des visites surveillées est la restauration de la relation pour atteindre, à terme, un droit de visite usuel.

En 2024, ce sont 65 enfants dont 25 filles et 40 garçons qui ont rencontré un de leur parent au Point Rencontre. Ces enfants sont issus de 46 familles différentes. Leur moyenne d'âge au début de la mesure est de 7 ans, le plus jeune ayant 1 an et le plus âgé 15 ½ ans. Parmi ces enfants, 39 vivent chez leur mère, 3 chez leur père, 15 en institution, 7 en famille d'accueil et un dernier est en garde partagée chez ses deux parents.

45 parents sont venus voir leurs enfants au Point Rencontre, 32 pères, 11 mères et 2 couples. Le couple de parents qui ont une garde partagée et s'échange leur enfant via le Point Rencontre n'est pas inclus dans ce chiffre.

24 familles ont débuté le Point Rencontre en 2024 contre 17 en 2023, ce qui représente une augmentation de 40 %. Au vu du nombre important des nouvelles demandes entre

mai et août, le service est arrivé à saturation. Toutefois, toutes les familles ont pu tout de même être accueillies dans un délai relativement court et aucune liste d'attente n'a été établie.

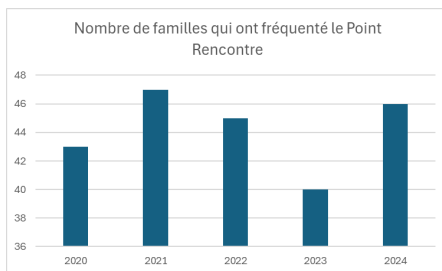
Parmi les familles entrées en 2024, 3 situations sont des réactivations. Les autres sont de nouvelles situations. 14 familles ont été envoyées au Point Rencontre par l'APEA, 7 par le Tribunal, 1 par la curatrice de l'enfant et 2 par la tutrice.

23 familles ont terminé les visites surveillées. Les raisons de fin de mesure sont :

- Poursuite des visites de façon autonome : 11
- Poursuite des visites dans un autre lieu surveillé (famille, thérapie familiale, autre institution) : 1
- Interruption momentanée du lien entre parent(s) visiteur(s) et enfant(s) : 7
- Passage à des visites accompagnées : 3
- Déménagement hors canton : 1

Pour les familles qui ont terminé les visites surveillées en 2024, la durée moyenne de la mesure a été d'environ 12 ½ mois. La mesure la plus longue a été de 3 ½ ans, la plus courte d'une seule visite.

Au total, 46 familles ont fréquenté le Point Rencontre en 2024, ce qui représente une hausse de 15 % par rapport à 2023.



Au 31 décembre 2024, 23 familles fréquentaient le Point Rencontre. C'est le même chiffre qu'à fin 2023 et 2022.

Visites accompagnées

Le parent voit son enfant pour une activité extérieure de son choix, en général 1 x 2 heures par mois. Un intervenant socio-éducatif, toujours le même, est présent généralement durant toute la visite pour accompagner les enfants dans ce qu'ils vivent avec leur parent. L'intervenant va chercher les enfants dans leur lieu de vie et les ramène au même endroit en fin de visite.

Les visites accompagnées s'adressent aux situations où des problématiques particulières empêchent l'objectif d'un droit de visite usuel à court ou moyen terme, voire long terme. Le but est d'éviter que certaines familles restent parfois plusieurs années à l'intérieur des locaux du Point Rencontre au risque de péjorer la relation parent-enfant par manque d'expériences significatives et diversifiées.

8 familles ont été suivies en 2024 pour un total de 92 visites accompagnées. Ce chiffre démontre que la prestation se développe de plus en plus depuis sa création en 2022. En

2023, 54 visites avaient été effectuées, la progression est donc de 70 % en 2024.

Plusieurs nouvelles situations ont été annoncées durant le premier trimestre 2024 et deux familles ont dû être placées en liste d'attente. Leur prise en charge s'est effectuée après l'été.

12 enfants ont bénéficié de visites accompagnées en 2024, 3 filles et 5 garçons. Leur moyenne d'âge est de 11 ans, le plus jeune ayant 2 mois au démarrage de la mesure et le plus âgé 17 ans.

1 enfant vit chez sa mère, 1 chez son père, 5 en institution et 5 en famille d'accueil.

Du côté des parents, ce sont 8 parents qui ont pu être accompagnés de façon individuelle dans l'exercice de leur droit de visite. Il s'agit de 1 père et de 7 mères.

Dans le courant de l'année, le processus des visites accompagnées s'est interrompu pour 4 familles. Dans une situation, les contacts ont pu reprendre de façon autonome, sans surveillance particulière. Pour les trois autres familles, les contacts parent-enfants se sont momentanément interrompus.

Séverine Crelier
Responsable Point

MÉDIATION PÉNALE

En parallèle aux suivis éducatifs, 8 intervenantes socio-éducatives de l'AEMO sur 10 offrent une prestation de médiation pénale au Tribunal des mineurs du Canton du Jura et au Ministère public des mineurs de la région Jura bernois-Seeland.

En 2024, 13 processus de médiation ont été confiés à l'AEMO, 12 par la Juge des mineurs RCJU et 1 par une procureure des mineurs du Jura bernois. 9 situations concernaient une seule personne lésée et une seule personne mise en cause. Les 4 autres situations opposaient une personne lésée et plusieurs mis en cause (parfois jusqu'à 4). Au total, ce sont 31 mineurs, accompagnés d'au moins un de leur parent, qui ont été reçus en entretien par les médiatrices. Cela représente 19 jeunes mis en cause et 12 personnes lésées.

Les types d'infractions sont les suivantes :

- Lésion corporelle simple	7
- Dommage à la propriété ou vol	3
- Menace	2
- Injure et calomnie	1

Cette année, il n'y a eu aucune situation en lien avec des infractions contre l'intégrité sexuelle. Ce type d'infraction avait pourtant été en augmentation en 2021 à tel point que le service de médiation pénale de la Fondation St-Germain avait débuté une collaboration avec une conseillère en santé sexuelle et que celle-ci intervenait dans le cadre de certains processus de médiation. En 2022 et 2023, il y avait également plusieurs situations en lien avec des infractions contre l'intégrité sexuelle.

Sur les 12 processus terminés entre le 01.01.2024 et le 31.12.2024, 7 médiations ont abouti à un accord et 5 n'ont pas pu conduire à un accord, toutes en raison du refus de la personne lésée de rencontrer l'autre partie. Ce point peut questionner mais la médiation, bien qu'orientée par la justice, reste volontaire et toute personne est ainsi en droit de refuser d'entrer dans la démarche.

Séverine Crelier

CLASSE PÉDAGOGIQUE

Durant l'année 2024, 10 élèves ont fréquenté la classe de Saint-Germain. Leur passage a duré de 3 mois à une année et la classe a compté entre 6 et 9 élèves.

Pour sa 2^e année d'existence, la classe intégrée a gardé son fonctionnement de départ : petit groupe, accent mis sur les matières principales, « reprendre » les élèves où ils en étaient restés tout en utilisant une pédagogie de la valorisation. Pour ce faire, deux outils ont été très appréciés des élèves : la cuisine et la journée du mardi à Montenol.

Chaque lundi après-midi, les élèves se retrouvent en cuisine et préparent les goûters de la semaine : cake au citron, chaussons aux pommes, pavés au chocolat, etc. Ils apprécient énormément ce moment différent de l'école et se rendent compte de l'utilité des maths pour réaliser des gâteaux. Cela leur permet aussi de manger des goûters fabriqués par leurs soins et bons pour leur santé.

La 2^e activité qui a été innovante en 2024 concerne le mardi à Montenol. En collaboration avec une éducatrice, la classe se rend

chaque semaine dans ce lieu perché au-dessus du Doubs et y passe la journée entière. Sur place, nous préparons notre repas de midi (grâce au gîte dynamo) et nous nous occupons de notre lopin de terre ; semences, désherbage, aménagement d'un hôtel à insectes, etc. De même, nous avons la chance de côtoyer une multitude d'animaux : chiens, chats, ânes, et nos lapins qui nous ont fait la surprise de deux portées. Nous avons donc actuellement de nombreux lapinoux qui font la joie de nos élèves, qu'ils soient petits ou grands.

Pour expliquer notre action aux jeunes du foyer, une exposition sera organisée le 2 juillet. Elle sera également ouverte aux habitants de Montenol.

Cette journée du mardi continuera en 2025 et permettra à d'autres jeunes scolarisés dans la classe intégrée de reprendre confiance grâce à la nature et à son environnement.

Mireille Courbat
Enseignante ISG

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice 2023	Budget 2024	Exercice 2024
PRODUITS NETS DE PRESTATIONS DE SERVICE			
Contributions	5 219 362.45	5 152 791.00	5 211 872.95
Remboursements	8345.00	3 500.00	11 610.00
Autres produits	212 026.75	24 200.00	223 433.65
TOTAL PRODUITS NETS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5 439 734.20	5 180 491.00	5 446 916.60
CHARGES DU PERSONNEL			
Charges salariales	3 611 538.40	3 528 789.00	3 702 125.00
Charges sociales	770 578.61	784 089.00	780 943.34
Autres charges de personnel	56 247.90	79 000.00	65 402.30
TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	4 438 364.91	4 391 878.00	4 548 470.64
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			
Matériel médical	1313.17	2 900.00	2 967.40
Alimentation	155 656.88	160 000.00	170 825.96
Ménage	28 178.11	25 800.00	22 394.15
Entretien et répar. biens imm. et mobiliers	228 856.71	251 000.00	229 108.65
Ecole, formation et loisirs	30 516.30	35 300.00	33 651.40
Administration	145 237.54	168 200.00	151 985.81
Assurances et taxes	28 086.55	30 100.00	37 932.13
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	617 845.26	673 300.00	648 865.50
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			
AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS	383 524.03	115 313.00	249 580.46
Amortissements	115 951.35	146 000.00	132 531.70
Charges et produits financiers	16 174.29	30 960.00	15 726.85
Charges exceptionnelles-perte s/déb.	10 151.13	0.00	16 806.20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	241 247.26	-61 647.00	84 515.71



FAMILLE



REMERCIEMENTS

Au nom de la Fondation Saint-Germain, je souhaite adresser ma plus sincère reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui participent activement à notre mission et à nos réussites.

Aux collaboratrices et collaborateurs de la Fondation Saint-Germain

Votre présence quotidienne, votre écoute et votre engagement font une réelle différence dans la vie des jeunes jurassiens. Grâce à votre professionnalisme et à votre humanité, vous portez chaque jour les valeurs qui fondent notre institution.

Aux membres du Comité et du Conseil de Fondation

Je remercie également très chaleureusement les membres du comité et du conseil de fondation. Vos orientations, votre soutien et votre implication constante sont déterminants pour l'évolution et la pérennité de notre action.

Au Comité de l'Association Saint-Germain

Toute ma gratitude va aussi au comité de l'Association Saint-Germain. Par votre disponibilité et votre attachement à notre mission, vous contribuez à renforcer la qualité de notre offre et notre proximité avec la population.

Aux Départements de l'intérieur et de la formation, Madame Nathalie Barthoulot et Monsieur Martial Courtet

Votre appui constant et vos engagements concrets en faveur de meilleures conditions de vie constituent pour nous un appui indispensable et précieux.

Loterie Romande

Enfin, un grand merci à la Loterie Romande pour son précieux soutien. Grâce à votre générosité, nous avons la possibilité de développer de nouveaux projets et d'apporter des réponses concrètes aux besoins de nombreux jeunes.

À toutes et à tous, un immense merci pour votre confiance et votre engagement. Ensemble, nous continuons à construire un avenir porteur d'espoir pour la jeunesse de notre région.

Philippe Eggertswyler
Directeur



Fondation St-Germain



ISC

Creux-de-la-Terre 1
CH- 2800 Delémont

Tél: 032 422 55 43
Fax: 032 422 55 51
isg@stgermain.ch



AEMO

Creux-de-la-Terre 1
CH- 2800 Delémont

Tél: 032 423 33 88
Fax: 032 422 55 51
aemo@stgermain.ch



Point Rencontre

Creux-de-la-Terre 1
CH- 2800 Delémont

Tél: 032 423 22 88
Fax: 032 422 55 51
point-rencontre@stgermain.ch